

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 3 février 2026 à 18h00 à Buis-les-Baronnies
--

Le Conseil communautaire, convoqué le 28 janvier 2026 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies sous la présidence de Michel GREGOIRE, pour le Président empêché.

Secrétaire de séance : Madame Marie Noelle ARMAND

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 78

Etaient présents : 60 (dont 5 suppléants)

GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, BERNARD Sébastien, MONPEYSSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, FLOQUET Marie, BOTTINI Monique, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Rémy, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, CONIL Denis, DONZE André, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FERNANDES José, FOUGERAS Lionel, FRACHINOUS Alain, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, LABROT Alain, LAFFITTE Didier, LANTHEAUME Pascal, LEDESERT Philippe, LYOBARD Eric, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, PEZ Gérard, PILOZ Odile, PUSTOCH Alan, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, ROUSTAN Sébastien, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, THIRIOT Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, AUMAGE Cyrille (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), THIERRY Xavier (suppléant), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 23

ACHAT Ginès, BOMPARD Jérôme, BONTOUX Géraud, BOREL Sylvie, BREDY Muriel, CHAREYRE Laurent, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, FAREL Annelise, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GROSS François, HAMARD Marc, MATHIEU André, MORIN Gilbert, IMBERT Christian, POUYET Stéphanie, RAVOUX Gilles, ROUX Serge, TEISSEYRE Isabelle

Excusés ayant donné procuration : 18

DAYRE Thierry donne procuration à GREGOIRE Michel, RICHARD Eric donne procuration à MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore donne procuration à COMBES Pierre, BERGER-SABATIER Martine donne procuration à BOTTINI Monique, BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CAHN Philippe donne procuration à DECONINCK Stéphane, FEUILLAS Annie donne procuration à NICOLAS Jean-Louis, GAUTHIER Eliane donne procuration à FRACHINOUS Alain, GRONCHI Yoann donne procuration à CIRER-METHEL Pascal, LAURENT Marie-Christine donne procuration à PILOZ Odile, LOUPIAS Aurélie donne procuration à LANTHEAUME Pascal, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PENIGAUT Alexandre donne procuration à PEYRON Roland, ROUSSELLE Didier donne procuration à VIARSAC Roger, TACUSSEL Odile donne procuration à NICOLAS Alain, TATONI Thierry donne procuration à GREGOIRE Jean-Luc, TRUPHEMUS Gérard donne procuration à MONGE Alain

Gestion et traitement des déchets - Aire d'accueil des gens du voyage

Rapporteur : Alain NICOLAS

Déchets

2026-039 Approbation de la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Séderon et demandes de subventions - Abrogation de la délibération n° 008-2025

Vu les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP) ;

Vu la délibération n° 128-2023 du 27 juin 2023 approuvant l'acquisition d'un terrain pour la création de la nouvelle déchèterie pour le secteur des Hautes-Baronnies ;

Vu la délibération n° 008-2025 du 11 février 2025 approuvant la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Séderon et les demandes de subvention ;

Vu la délibération n° 009-2025 du 11 février 2025 approuvant la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une nouvelle déchèterie intercommunale à Séderon ;

Considérant que la CCBDP souhaite disposer d'une déchèterie conforme aux normes du code du travail, aux normes environnementales et aux exigences d'une activité en pleine expansion ;

Considérant que le projet est soumis à la réglementation ICPE applicable aux déchèteries ;

Considérant que la CCBDP souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire pour une durée globale d'exécution de 36 mois à compter de la notification du contrat comprenant une réalisation de travaux estimée à 12 mois ;

Considérant la réponse négative du préfet de la Drôme lors de la campagne d'attribution de subventions DETR / DSIL 2025 ;

Considérant la nécessité d'actualiser le plan de financement prévisionnel suivant au regard des subventions pour redéposer une demande dans le cadre de la campagne DETR / DSIL 2026 ;

DEPENSES	Montant en €	RECETTES	Taux	Montant en €
Foncier (notaire)	9 300	DETR	27.11 %	240 000
Maitrise œuvre	76 352	DSIL	20 %	177 065
Etudes	26 601	Département 26	20 %	177 065
Prestations travaux	760 126	Autofinancement hors FCTVA (dont emprunt)	32.89 %	291 195
Actualisation Prix	12 946	Autofinancement Part FCTVA		2 761
Total HT	885 325	FCTVA		172 444
TVA	175 205			
TOTAL TTC	1 060 530	TOTAL	100 %	1 060 530

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'abrogation de la délibération n° 008-2025 ;

D'APPROUVER la création d'une déchèterie intercommunale sur le site de la ZA du plan d'Oriol à Séderon ;

D'AUTORISER le Président à déposer les demandes de subventions, conformément au plan de financement indiqué ci-dessus.

Transmission en préfecture le : 12/02/2026

Mise en ligne le : 13/02/2026

Ampliation à : Etat / Département 26

La Secrétaire de séance,

Marie Noelle ARMAND

Le Président,

Thierry DAYRE